Commune de La Côte-aux-Fées

Séance du Conseil général du 4 juillet 2012

Présentation du rapport définitif du bureau MSA Mauler SA relatif au projet de raccordement à l'ACRG (Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson) via Les Rochettes, pour l'approvisionnement en eau potable

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

Présentation du rapport définitif du bureau MSA Mauler SA relatif au projet de raccordement à l'ACRG (Association à buts multiples des

Communes de la Région de Grandson) **via Les Rochettes, pour** l'approvisionnement en eau potable

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le 25 janvier 2010, le Conseil général a accepté un crédit d'étude de fr. 16'000.- en vue de la mise en conformité des captages communaux et de la modernisation du système de télégestion.

Après le délai référendaire, le Conseil communal a mandaté le bureau MSA Mauler SA à Peseux pour procéder à cette étude. Celle-ci a été stoppée étant donné que le Service cantonal de l'environnement a exigé des études complémentaires d'hydrogéologie, et c'est le bureau Matthey SA à Montézillon qui a travaillé sur ce dossier.

Durant ce temps, le Conseil communal a envisagé de trouver d'autres solutions que la mise en conformité des captages selon les exigences cantonales, celle-ci sous-entendant de passer par le déplacement du captage de la Scie, d'isoler le ruisseau sur environ 150 m en amont du captage, par la sanction de la zone de protection des sources \$2 ainsi que par l'épuration des eaux usées des Bourquins.

Sachant qu'en 2010, la commune de Sainte-Croix a installé l'eau courante, l'épuration et le gaz jusqu'aux Rochettes, proches de quelques centaines de mètres de notre territoire communal, une demande de préavis pour un raccordement en eau a été soumise à la commune de Sainte-Croix. Celle-ci a transmis notre demande à l'ACRG qui est de droit notre interlocuteur, aucun membre de cette association ne pouvant directement livrer de l'eau à une autre entité sans passer par elle. Un préavis favorable nous est parvenu.

Le Conseil communal a souhaité aller de l'avant dans l'étude de cette variante. Il a mandaté le bureau MSA à Peseux pour la réalisation d'une étude préliminaire de faisabilité, et celle-ci a permis de comparer les deux variantes du point de vue technique et financier et de connaître les montants d'investissements (précision +-25% selon : Etude préliminaire – SIA) pour la mise en œuvre des travaux proposés.

Les activités réalisées dans le cadre de cette première étape sont définies dans la table des matières du rapport présenté, à savoir :

- l'acquisition des données de base auprès de l'ACRG.
- la détermination du tracé de la conduite de raccordement sur les deux tronçons définis.
- la réalisation du calcul hydraulique simplifié de la conduite de raccordement.
- l'établissement de la situation et du croquis de la chambre d'interconnexion.
- la détermination d'un devis estimatif des travaux de génie civil, d'appareillage et de télégestion pour les deux variantes, avec à la clé, la comparaison financière des variantes
- la réalisation d'un tableau d'avantages et des contraintes des deux variantes étudiées.

Le 26 septembre 2011, le Conseil général a accepté une deuxième demande de crédit de fr. 28'000.- dans le but de compléter l'étude de la 2ème étape du projet. Cette étape, qui a cherché à :

- Détailler et affiner les montants établis dans l'étude préliminaire,
- Valider les conditions limites établies dans le rapport préliminaire, particulièrement pour le déplacement (ou non) du captage de la source de la Scie, (y compris l'éventuelle participation d'hydrogéologue pour la définition du nouveau site de pose), ainsi que pour l'épuration du secteur des Bourquins et l'exploitation agricole des zones de protection des sources (Zones S).
- Réaliser une simulation hydraulique détaillée permettant de définir le fonctionnement du réseau de distribution (pressions et débits), suite à la réalisation du projet de raccordement à l'ACRG.
- Réaliser une étude approfondie afin de préciser l'emplacement et les conditions nécessaires à la construction de la nouvelle conduite de transport (Captage -STAP-T).
- Définir et actualiser les coûts des travaux pour : la modernisation du système de télégestion communal, la maçonnerie, le génie civil et la serrurerie, appliqués aux deux variantes, sur la base des devis estimatifs demandés par M. Walzer pour l'ensemble des ouvrages communaux.
- Réaliser une étude permettant de calculer l'incidence des travaux, appliquée aux deux variantes, sur le prix de l'eau. Cette analyse tiendra compte des charges, des revenus et du bilan, dans le sens d'une comptabilité analytique du service des eaux.
- Réaliser une analyse multicritère permettant de définir la variante la plus adaptée aux souhaits du maître d'ouvrage avec l'agrégation des critères techniques, économiques, environnementaux, sociaux.
- Réaliser l'étude des ouvrages (projet de l'ouvrage) afin de préciser les coûts des travaux proposés (± 10%).
- Etablir la participation éventuelle des services divers à la réalisation des travaux
- Elaborer un dossier pour la consultation des services cantonaux (SCAV SENE ECAP) cherchant à définir les taux de subvention.

est maintenant terminée et le rapport définitif vous sera présenté par le bureau MSA Mauler SA afin que votre Autorité puisse se déterminer et **donner un préavis** quant à la variante à favoriser, afin que les tractations puissent se poursuivre et qu'une demande de crédit pour la réalisation des travaux puisse vous être soumise dans le courant de l'automne prochain.

Recevez, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La Côte-aux-Fées, le 18 juin 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

LAURENT PIAGET COSETTE PETREMAND